

17^e Mars 1762

Cahier De Doleance De Laperouffe De S^t Malo
St Malo De Daignon
De Ceignolle

Se plaignent Les Habitans

art. 1^{er}

De Laperouffe De Daignon De Daignon à la troisième gerbe
sur Les Més, Mednoir, & Avaines; même sur Les
Lins & Chanvre à la même quotité

art. 2.

De leur Excessives Impositions aux fourages,
Les militaires affermées de cent cinquante à deux
cent Livres sont imposées depuis vingt jusqu'à vingt Sept
Livres, Les autres propriétaires & exploitans parvaux
sont encore plus vexés

art. 3.

De Laperouffe Des Lods et ventes au sixième
Denier

art. 4.

D'être obligé de Confier Leur Registre De
Délibération à un particulier pour reporter au
Bureau du Contrôle, à cause des inconvénients qui
peuvent en résulter, L'undes principaux seroit la
perte des Registres. Le moyen de prévenir cet
accident, seroit que les Contrôleurs en faisant Leur
Relevés Des morts & Sepultures après un avortissement
De huitaine, Demanderoient La Représentation
Dudit Registre au général en présence duquel ils
Contrôleroient Les objets Sujets aux Droits.

art. 5.

Demandent Les Habitans La faculté d'aller moudre
Leurs moulins grains aux moulins qu'ils Jugeront à propos
à ces facultés d'avoir des moulins à Bas



